

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire  
de la Ville de Besançon

Publié le : 22/12/2022

DIV.22.00.A504

OBJET : Désignation agents recenseurs Campagne 2023

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données),

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Vu les candidatures des intéressés,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés comme agents recenseurs, campagne de recensement 2023 de la commune de BESANCON :

- Monsieur Monir ALAOU,
- Monsieur Korian BASILLE,
- Monsieur Hakim BENECHFT,
- Madame Brigitte BIDAL,
- Madame Anaïs BOUVIER,
- Madame Julie BREAND,
- Madame Marie-Odile BROCHET,
- Madame Sandy CLOVIS,
- Madame Zoé COUTELLE,
- Monsieur Stephen DAVID,
- Monsieur Hugo DESNOES,
- Monsieur Yves EQUOY,
- Monsieur Gilles FOISSARD,
- Monsieur Mickaël FRIONNET,
- Monsieur Pierre GAINET,
- Madame Colette GALOO,



- Madame Isabelle GAVIGNET, r
- Monsieur Hakim HAKKAR, r
- Madame Françoise HAUT, née le 22/01/1955
- Monsieur Marwin JEAN BAPTISTE SIMONNE, n
- Monsieur Philippe JORARD, r
- Monsieur Éric JOLY,
- Madame Aurélie JOSEPH, r
- Madame Christelle KOHN-DEVELLE, r
- Madame Laurence LAMARCHE,
- Monsieur Damien LE GUERN, r
- Monsieur Jacques-Michel MAILLOT, r
- Madame Salomé MARAIS,
- Monsieur Emmanuel MATHIEU, r
- Monsieur Mathis MERCIER, né le
- Madame Joëlle MIROUDOT-GRENOUILLET,
- Madame Simone MOREL, r
- Madame Sophie MOSER, r
- Monsieur Clément MOUREY, r
- Monsieur Joseph Thierry NDGONGA SIADA, r
- Madame Morgane PERRETTE,
- Madame Aline PETITHORY, r
- Monsieur Rémy PRADEAU, r
- Monsieur Loïs PROVILLARD, n
- Madame Sylviane RAGUENET,
- Monsieur Guillaume ROCHE, né
- Madame Marie-Cécile ROUME, r
- Madame Adeline ROY, r
- Monsieur Lucien SILVERT, r

**Article 2 :** Ils seront chargés, sous l'autorité des coordonnateurs :

- de réaliser la tournée de reconnaissance des logements de leur secteur préalablement au début des opérations de recensement proprement dit,
- de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants entre le 19 janvier et le 25 février 2023,
- de rendre compte au coordonnateur chargé de les encadrer de toute difficulté de collecte, au cours de réunions périodiques fixées par ce dernier,
- de vérifier, classer, numéroté et comptabiliser les questionnaires recueillis et de remplir tous documents récapitulatifs afférents aux immeubles recensés.

**Article 3 :** Ils s'engagent à suivre la formation préalable de deux demi-journées en janvier 2023

**Article 4 :** Ils devront, sous peine des sanctions prévues par la loi du 7 juin 1951 modifiée sur le « secret statistique », tenir pour strictement confidentiels les renseignements individuels dont ils pourront avoir connaissance du fait de leurs fonctions.

**Article 5 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

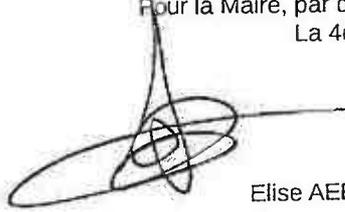
**Article 6 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville,
- adressé en Préfecture.



Besançon, le 21 DEC. 2022

Pour la Maire, par délégation  
La 4e Adjointe



Elise AEBISCHER



